

## Sciences appliquées (RAC)

Techniques de l'informatique (420.B0, 420.C0, 420.R0)	Baccalauréat en génie informatique (7943)
<p><b>ENTENTE PASSERELLE</b></p> <p>Pour être admissible à cette passerelle, la personne candidate devra satisfaire les critères d'admissibilité suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir obtenu un DEC en Techniques de l'informatique (420.B0, 420.C0, 420.R0) d'un établissement collégial offrant ce programme.</li> </ul>	<p>Au terme de leur formation collégiale en <i>Techniques de l'informatique (420.B0, 420.C0, 420.R0)</i>, les étudiantes et étudiants qui répondent aux critères d'admissibilité et ont atteint les compétences des programmes <i>420.B0, 420.C0, 420.R0</i> pourront se voir reconnaître un total de <b>3 crédits</b> du programme de <i>Baccalauréat en génie informatique</i>.</p> <p>8PRO128    Programmation orientée objet</p>
Programme préuniversitaire Sciences informatiques et mathématiques (200.C0)	Baccalauréat en génie informatique (7943)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Détenteur d'un DEC préuniversitaire en Sciences informatiques et mathématiques (200.C0).</li> </ul>	<p>8PRO107    Éléments de programmation</p>

<p><b>Programme préuniversitaire Sciences informatiques et mathématiques (200.C0)</b></p>	<p><b>Baccalauréat en génie civil (7480)</b>  <b>Baccalauréat en génie électrique (7944)</b>  <b>Baccalauréat en génie mécanique (7947)</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détenteur d'un DEC préuniversitaire en Sciences informatiques et mathématiques (200.C0).</li> </ul>	<p>6GEN248    Informatique pour ingénieur</p>
<p><b>Programme préuniversitaire Sciences de la nature (200.B1) – Cégep de Chicoutimi</b></p>	<p><b>Baccalauréat en génie civil (7480)</b>  <b>Baccalauréat en génie informatique (7943)</b>  <b>Baccalauréat en génie électrique (7944)</b>  <b>Baccalauréat en génie mécanique (7947)</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détenteur d'un DEC préuniversitaire en Sciences de la nature (200.B1).</li> </ul>	<p>8MAP107*    Calcul avancé I</p> <p>*La reconnaissance du cours universitaire est conditionnelle à la réussite du cours collégial 201-4CA-CH <i>Calcul avancé</i> suivi, à partir de l'hiver 2025, dans le programme DEC en Sciences de la nature. Le cours doit avoir été réussi avec un résultat égal ou supérieur à la moyenne du groupe.</p>